Programme Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027

Ordre du jour - Annexe 1 - Liste des opérations programmées actions 1 à 44

Comité de programmation du	07/12/2023

Objectif stratégique	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Action DOMO	N° PDA	Porteur de projets	Libellé opération	Avis instructeur – Avis	Avis instructeur – Motivation
1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1 - Recherche, développement innovation, compétitivité des entreprises et numérisation	1.3 - Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	9 - Structuration des filières par le soutien aux pôles d'innovation	_00006659	AEROCENTRE	Développement et pérennisation des filières aéronautique, spatiale et de la défense en région Centre-Val de Loire 2023-2025	Favorable	L'opération vise à soutenir le développement économique de la région par le biais du soutien à la compétitivité et pérennité des entreprises de la filière aéronautique. Le pôle d'innovation régional Aérocentre, porteur de projet éligible au dispositif de l'action 9 du DOMO 2021-2027, accompagne en effet les entreprises de la filière aéronautique afin de structurer leur organisation, se moderniser, innover, croître et conquérir des marchés nouveaux. Le programme d'actions mené par Aérocentre correspond à la poursuite de l'objectif de structuration de la filière aéronautique par le biais du soutien à un pôle d'innovation tel qu'inscrit au sein de la fiche action 9 du DOMO 2021-2027. Celui permet en effet de dynamiser le tissu économique en fédérant les acteurs de l'aéronautique autour d'un projet commun d'innovation, de mutualisation des démarches envers les donneurs d'ordre de la filière ou encore de développement de nouvelles compétences. Si le porteur de projet est le représentant légal d'une association ou d'une fondation : le porteur de projet s'est-il bien engagé à respecter le contrat d'engagement républicain (annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000) ? ☒ Oui ☐ Non ☐ Sans objet. Le porteur de projet a transmis le récépissé de déclaration au Journal Officiel, ainsi que l'extrait du Journal Officiel portant création de l'association afin d'attester de la qualification Association loi 1901. La mise en oeuvre de l'opération par le biais d'Aérocentre permet d'assurer une dimension régionale et partenariale au projet considérant l'ancrage de l'association et ses liens avec les partenaires locaux. Le pôle d'innovation dispose par ailleurs d'une capacité administrative suffisante à la transmission des éléments justificatifs requis après mise en oeuvre du projet FEDER et la réalisation du reporting des actions présentées. Les moyens humains, logistiques et financiers mis en oeuvre sont en adéquation avec les actions proposées par Aérocentre et le nombre d'entreprises visées est suffisamment significatif pour optimiser les financements européens qui seront accordés au soutien de la filière aéronautique régionale. La subvention FEDER est également indispensable à la conduite de l'intégralité des actions proposées, le financement UE de 410 580, 32 € représentant 26,49% du coût total de l'opération sur trois ans. Par le biais de ce financement, le cluster AEROCENTRE accompagnera 150 entreprises sur trois ans.
1- Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1- Recherche, développement, innovation, compétitivité des entreprises et numérisation	1.3- Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	8- Renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions	14535	ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION	Acquisition de 3 machines outils	Favorable	Le bénéficiaire et l'opération sont éligibles aux critères de la fiche action 8 du DOMO. En effet, l'opération porte sur des investissements en matériel s'inscrivant dans une démarche globale et cohérente de développement de l'entreprise et dans un projet de modernisation, de diversification de la production et d'orientation vers de nouveaux marchés. Elle s'inscrit par ailleurs dans une démarche de transition énergétique et de réduction des consommations ayant un impact environnemental.
1- Une Europe plus compétitive et plus intelligente	1- Recherche, développement, innovation, compétitivité des entreprises et numérisation	1.3- Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emlois dans les PME, y compris par des investissements productifs	8- Renforcement des capacités de production des entreprises, industrialisation des innovations et diversification des productions	13027	SOFACYL	Acquisition d'un tour à commande numérique et d'un pont roulant	Favorable	Le bénéficiaire et l'opération sont éligibles aux critères de la fiche action 8 du DOMO. En effet, l'opération s'inscrit dans une démarche globale et cohérente de développement de l'entreprise. L'investissement en matériel s'inscrit dans un projet de modernisation, de diversification de la production, d'orientation vers de nouveaux marchés ayant un impact environnemental et répondant à la réduction des consommations énergétiques.
1- Une Europe plus compétitive et plus intelligente	2 - Connectivité numérique	1.5 - Renforcer la connectivité numérique (FEDER)	13 - TIC : réseau haut débit à très haute capacité	00008395	SMO BERRY NUMERIQUE	Finalisation du déploiement du réseau très haut débit en fi breoptique sur le département du Cher (2022-2025)	Favorable	Avis favorable pour cette opération portée par le SMO BERRY NUMERIQUE qui consiste à poursuivre le déploiement du réseau de fibre optique « FttH permettant de rendre éligible 18 760 locaux supplémentaires sur le territoire du Cher. Le projet répond aux actions et objectifs du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, ainsi qu'aux critères de l'action 13 « TIC : réseau haut débit à très haute capacité (réseau de base/de raccordement) » du DOMO. Le porteur répond également aux critères d'éligibilité de cette même fiche. Cette opération mobilisant 67.14% de la maquette financière de l'action, elle est réputée avoir un effet levier suffisant, aussi bien en termes financier qu'en terme de performance du programme.
1- Une Europe plus compétitive et plus intelligente	2 - Connectivité numérique	1.5 - Renforcer la connectivité numérique (FEDER)	13 - TIC : réseau haut débit à très haute capacité	00010503	SMO RIP36	Déploiement du Très Haut Débit fibre optique sur le département de l'Indre – phase 2 : 2023-2025	Favorable	Avis favorable pour cette opération portée par le SMO RIP36 qui consiste à poursuivre le déploiement du réseau de fibre optique « FttH permettant de rendre éligible 22 900 locaux supplémentaires sur le territoire de l'Indre. Le projet répond, aux actions et objectifs visés au Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, ainsi qu'aux critères afférents à l'action 13 « TIC : réseau haut débit à très haute capacité (réseau de base/de raccordement) » du DOMO. Le porteur répond également aux critères d'éligibilité de cette même fiche. Cette opération mobilisant 32.70 % de la maquette financière de l'action, elle est réputée avoir un effet levier suffisant, aussi bien en termes financier qu'en terme de performance du programme.
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.2 - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés	19 - Soutien à l'animation, la connaissance, l'observation, les études et les projets ENR par le développement et la pérennisation des filières de production d'énergie thermique et de biogaz ou de cogénération	00016782	Service Départemental d'incendie et de secours du Cher	Chauffage par géothermie du centre de secours de Sancerre	Favorable	Avis favorable. L'opération est éligible à l'action 19 « Soutien à l'animation, la connaissance, l'observation, les études et les projets ENR par le développement et la pérennisation des filières de production d'énergie thermique et de biogaz ou de cogénération » dans la mesure où le porteur fait partie des bénéficiaires potentiels (établissement public). Également, l'opération répond aux critères d'éligibilité (production de chaleur) et elle répond aux critères de sélection (promouvoir des énergies renouvelables adaptées et efficaces, des opérations de remplacement de la production existante utilisant une énergie fossile par une production de chaleur ou de froid renouvelable). L'opération est avant tout à visée communale, néanmoins l'aspect site démonstrateur implique un rayonnement à minima départemental de l'opération. L'effet levier attendu pour la commune est important (162 000,00 € de montant UE soit 59,79 % du CTE).
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.6 - Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources	22 - Projets exemplaires, démonstrateurs pour la réduction, le tir et le recyclage des déchets	_00010367	SPL TRI VAL DE LOIR(E)	TRI VAL DE LOIR(E) - Centre de tri interdépartemental de recyclages ménagers	Favorable	L'opération émarge à l'objectif stratégique n°2 « Une Europe plus verte, , à l'axe n°3 « Transition énergétique et écologique », à l'objectif spécifique n°2.6 « Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources », ainsi qu'à la fiche action n°22 « Projets exemplaires, démonstrateurs pour la prévention, le tri et le recyclage des déchets ». Le porteur est une Société Publique Locale, typologie de porteur de projet éligible à cette fiche action. L'opération de création d'un centre de tri interdépartemental répond à l'action n°22 du DOMO dont l'objectif de de promouvoir et favoriser la mise en place d'actions de prévention et de traitement des déchets adaptées et efficaces pour une meilleure utilisation et valorisation des ressources, en modifiant les pratiques de consommation, de gestion et de valorisation. Le projet contribue à hauteur de 58,82 % de la maquette UE (de 4,250 000 €) et à hauteur 94,64 % de la valeur cible de 2 des 3 indicateurs de cette action. Il est réputé comme avoir un effet suffisant.
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.2 - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés	19 - Soutien à l'animation, la connaissance, l'observation, les études et les projets ENR par le développement et la pérennisation des filières de production d'énergie thermique et de biogaz ou de cogénération	00013440	Commune de Fay aux loges	GEOTHERMIE POUR LE GYMNASE ET LA SALLE DES FETES	Favorable	L'opération est éligible à l'action 19 « Soutien à l'animation, la connaissance, l'observation, les études et les projets ENR par le développement et la pérennisation des filières de production d'énergie thermique et de biogaz ou de cogénération » dans la mesure où le porteur fait partie des bénéficiaires potentiels (commune). Également, l'opération répond aux critères d'éligibilité (production de chaleur) et elle répond aux critères de sélection (promouvoir des énergies renouvelables adaptées et efficaces, des opérations de remplacement de la production existante utilisant une énergie fossile par une production de chaleur ou de froid renouvelable). L'opération est avant tout à visée communale, néanmoins l'aspect site démonstrateur implique un rayonnement à minima départemental de l'opération. L'effet levier attendu pour la commune est important (245 000 € de montant UE soit 57,71 % du CTE) et contribue à l'atteinte des objectifs du PO notamment via l'indicateur RCR29 « Emissions estimées de gaz à effet de serre » dont la valeur prévisionnelle de l'opération est 3,85 tonnes de CO2eq / an.

N° PDA	Avis des tiers experts – Dénomination du tiers – Nom du tiers	Avis	Motivation	Dénomination du tiers – Nom du tiers	Avis	Motivation	Dénomination du tiers – Nom du tiers	Avis	Motivation	Informations budgétaires – Section	Imputation	Coût total éligible – Montant	HT/TTC
_00006659	Béatrice PASQUET - DE - Conseil Régional CVL	Favorable	Avis favorable rendu le 21/11/2023	DRARI		Avis sollicité le 23/11/2023, en attente de réponse				Fonctionnement	9305-052-65748-21909	1 549 944, 58 €	HT
14535	Morgane GUILLERME, DE, MdeR 36	Favorable	Avis favorable le 28/11/2023 =l'entreprise a déjà été accompagnée par la région à travers un CAP Emploi en mars 2021 clôturé au prorata. La société a fourni toutes les pièces nécessaires à la clôture. Le dossier FEDER devrait donc être suivi et réalisé. Il s'agit d'un projet réaliste pour la société et vis à vis de ses investissements historiques.							Investissement	9005-052-2045-21907	1 264 500,00 €	HT
13027	Sandrine JANVIER, DE, MdeR 37	Favorable	Avis favorable, le 6/11/2023 = il s'agit d'un projet porté par une belle entreprise qui mérite un tel accompagnement ; qualités du dirigeant (humaines et pro), belle exploitation dans le nord du département, emploi à terme et reconnaissance des salariés.							Investissement	9005-052-2045-21907	797 507,00 €	HT
00008395										Investissement	9005-052-2045-21926081	25 912 368,38 €	HT
00010503										Investissement	9005-052-2045-21926081	18 669 630.78 €	HT
00016782	DETE - C. GUYONNET demandé le xx									Investissement	9005-052-2045-21952	270 960,55 €	HT
_00010367	DETE - L. CARRERE avis demandé le 22/11/23			ADEME	Favorable	L'ADEME a déjà versé une avance pour ce projet et le versement intermédiaire est en cours de process. Je confirme que l'ADEME soutient ce projet	DREAL	Favorable	Ce demande de financement correspond au dossier ICPE ayant abouti à l'arrêté préfectoral d'enregistrement du 29/03/2022 (copie jointe) délivré à la société COVED (prestataire de service). Aussi, nous émettons un avis favorable à cette présente demande.	Investissement	9305-052-2045-21954	47 401 000,00 €	HT
00013440	DETE - C. GUYONNET demandé le 27/11/2023									Investissement	9005-052-2045-21952	424 513,18 €	HT

Financements proposés (Union européenne: FEDER, FSE+; Dépenses publiques nationales: Région CVL à Autofinancement public; Dépenses privées: Fonds privés, Autofinancement privé)

N° PDA	FEDER Montant	FEDER %	FSE+ Montant	FSE+ %	Région CVL Montant	Région CVL %	Autres régions Montant	Autres régions %	Etat Montant	Etat %	AELB Montant	AELB %	Département Montant	Département %	Commune Montant	Commune %	EPCI Montant	EPCI %	Autres publics Montant	Autres publics %	Autofinancement public Montant	Autofinancement public %	Fonds privés Montant	Fonds privés %	Autofinancement privé Montant	Autofinancement privé %
_00006659	410 580, 32 €	26, 49 %			364 357, 17 €	23, 51 %																			775 007, 09 €	50,00%
14535	316 125,00 €	25,00%																							948 375,00 €	75,00%
13027	200 000,00 €	25,08%																							597 507,00 €	74,92%
00008395	10 473 750,00 €	40.42%							8 565 935,00 €	33.06%											6 872 683.38€	26.52%				
00010503	5 101 250.00 €	27.32%							9 350 000.00 €	54.79%											4 218 380.78 €	22.59%				
00016782	162 000,00 €	59,79%							58 000,00 €	21,41%											50 960,55 €	18,81%				
_00010367	2 500 000,00 €	5,27%							7 988 090	16,85															36 912 910,00 €	7787,00%
00013440	245 000,00 €	57,71 %			50000	11,78%			128 600,00 €	30,29%											913,18 €	0,22%				

N° PDA	Indicateurs du cadre de performance – Réalisation	Résultat	Descriptif de l'opération
_00006659	RCO01 "Entreprises bénéficiant d'un soutien" - 150 RCO04 "Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier" - 150		Le Pôle d'excellence régional Aérocentre représente la filière aéronautique régionale et déploie à son égard une politique de développement économique visant à promouvoir et partager les bonnes pratiques requises, constituer un réseau d'intelligence collective maillant le tissu industriel régional et national, les institutionnels ainsi que différents partenaires publics et privés. Le pôle est situé à Déols dans l'Indre et vise l'accompagnement de la totalité de la filière aéronautique de la région Centre-Val de Loire.
14535	RCO01 = 1 RCO02 = 0	RCR01 = 1 RCR02 = 948 375 € RCR19 = 1	La SAS Aluminium Fabrication Diffusion (AFD), située à La Châtre, dans l'Indre a pour objet l'achat, la vente, la commercialisation, la transformation, la fabrication, l'installation de tous produits en aluminium à usage de construction. Dans le cadre du développement de sa gamme « acier », l'entreprise ALUMINIUM DIFFUSION souhaite acquérir 3 machines-outils neuves, sur mesure : un centre d'usinage acier, une presse plieuse hybride et un centre d'emballage mécanisé
13027	RCO01 = 1 RCO02 = 0	RCR01 = 4 RCR02 = 597507 € RCR19 = 1	La SAS SOFACYL située dans la commune de Sonzay (37) est spécialisée dans la fabrication de cylindres et pièces de tournage de grandes dimensions pour l'imprimerie. Elle s'est ouverte à la fabrication d'autres types de cylindres pour des secteurs particuliers comme les arbres de pompe pour le traitement de l'eau, de l'huile pour le nucléaire, des cylindres garnis de caoutchouc pour la sidérurgie ou encore des arbres pour des mélangeurs (agroalimentaire et peinture industrielle). Elle se différencie de la concurrence notamment grâce à ses outils de production qui permettent de réaliser des pièces précises de très grande taille (capacité d'usinage jusqu'à 5 mètres). Pour répondre à la stratégie de diversification de son activité, l'entreprise prévoit un plan d'investissement portant notamment sur l'acquisition d'une tour à commande numérique et d'un pont roulant permettant de lever des pièces de 10 tonnes.
00008395	RCO 41 = 18 066 ; RCO 42 = 694 ; SR 03 = 25 360		Le projet présenté consiste à déployer un réseau de fibre optique « FttH permettant de rendre éligible 18 760 foyers supplémentaires sur le territoire du Cher, achevant ainsi le déploiement de la fibre optique sur ce territoire, s'inscrivant dans la continuité des précédentes opérations financées sur la programmation 14/20. Les infrastructures nécessaires correspondent à une tranche fonctionnelle indépendante mais s'insèrent dans le réseau public de fibre optique qui se construit progressivement sur tout le département du Cher, à l'exclusion des zones d'initiative privée. La mise en œuvre du projet est réalisée via une délégation de service public concessive.
00010503	RCO 41 = 22 100 ; RCO 42 = 800 ; SR03 = 45 000		Le projet présenté consiste à déployer un réseau de fibre optique « FttH permettant de rendre éligible 22 900 locaux supplémentaires sur le territoire de l'Indre, achevant ainsi le déploiement de la fibre optique sur ce territoire, s'inscrivant dans la continuité des précédentes opérations financées sur la programmation 14/20. Les infrastructures nécessaires correspondent à une tranche fonctionnelle indépendante mais s'insèrent dans le réseau public de fibre optique qui se construit progressivement sur tout le département de l'Indre, à l'exclusion des zones d'initiative privée. La mise en œuvre du projet est réalisée via une délégation de service public concessive.
00016782	RCO22 : 0,01541	RCR29 : 3,35 RCR31: 58 RCR32: 0,0044	Dans le cadre de la construction d'un centre de secours d'appui (CISA) sur la commune de SANCERRE (18300), le SDIS 18 souhaite installer une solution de chauffage par géothermie. L'installation permettra de chauffer : - une partie dite « administrative » composée de bureaux, vestiaires, sanitaires, salle de cours d'une surface de 450 m² chauffée à 20° - une partie dite « opérationnelle » composée de remises (garages) pour les véhicules d'intervention et le stockage des matériels techniques nécessaires à l'exercice des missions de sapeur-pompier, d'une surface de 600 m² chauffée au maximum à 10° L'opération permettra de réduire les émissions et de réduire les charges liées au chauffage. L'opération se déroule sur le lieu-dit Les Chailloux, au sein de la commune de Sancerre (18). Cette opération aura un rayonnement communal voire régional en tant que site démonstrateur d'une telle technologie.
_00010367	SO05 : 53 000 T/an	SO06 : 44 300 000 RCR103 : 53 000 T/an	Le projet porte sur la construction du centre interdépartemental de tri des recyclables ménagers en consignes élargies destiné à recevoir les 53.000 tonnes/an des 940.000 habitants du territoire de la Société Publique Locale Tri Val de Loir(E). Ce centre de tri dont le maitre d'ouvrage est la SPL TRI VAL DE LOIR(E) a été créé par 10 collectivités afin de maitriser techniquement et économiquement les conditions de réalisations du tri, de la valorisation et de la revente des flux issus du site, et cela pour une durée de 25 ans. Le centre de tri de la SPL TVL, sur la commune de Parçay -Meslay, département d'Indre et Loire de la région Centre - Val de Loire. Il agit pour le compte de 6 collectivités d'Indre et Loire, de 2 du Loir et Cher (région Centre - Val de Loire) et de 2 de la Sarthe (région Pays de la Loire).
00013440	RCO22 : 0,075	RCR29 : 3,85 RCR31: 72 RCR32: 0,01885	La commune de Fay aux loges localisée dans le Loiret (45) souhaite remplacer un système de chauffage au gaz par une production de chauffage par pompe à chaleur sur géothermie sur sondes. Ce système de chauffage alimentera le gymnase et la salle des fêtes. Le rayonnement de l'opération est communal mais pourra avoir des retombées au niveau régional en étant un site démonstrateur pour l'utilisation de la géothermie comme solution de chauffage.

Objectif stratégique	Axe d'intervention	Objectif spécifique	Action DOMO	N° PDA	Porteur de projets	Libellé opération	Avis instructeur		Avis des tiers experts						Informations budgétaires		Coût total éligible		Financements prévus																						Indicateurs du cadre de performance		Descriptif de l'opération
									Dénomination du tiers			Dénomination du tiers			Dénomination du tiers				Union européenne				Dépenses publiques nationales																Dépenses privées					
																			FEDER		FSE+		Région CVL		Autres régions		DSIL		AELB		Départements		Communes		EPCI		Autres publics		Autofinancement public		Fonds privés		Autofinancement privé			
							Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Nom du tiers	Avis	Motivation	Section	Imputation	Montant	HT/TTC	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Réalisation	Résultat	
2 - Une Europe plus verte	3 - Transition énergétique et écologique	2.2 - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés	19 - Soutien à l'animation, la connaissance, l'observation, les études et les projets ENR par le développement et la pérennisation des filières de production d'énergie thermique et de biogaz ou de cogénération	00013004	Commune de Boismorand	Remplacement d'un système de chauffage électrique énergivore par la géothermie	Favorable	Avis favorable pour cette opération portée par la Commune de Boismorand consistant en l'installation de deux PAC alimentées par une géothermie sur sondes verticales, répondant ainsi par ses actions et ses objectifs au Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, mais aussi aux critères énoncés sous l'action 19 « Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets ENR » du DOMO. Le porteur répond également aux critères d'éligibilité de cette même fiche. Cette opération mobilisant 1,05% de la maquette financière de l'action, elle est réputée avoir un effet levier suffisant, aussi bien en termes financier qu'en terme de performance.	DETE - C. GUYONNET demandé le 28/11/2023						Investissement	9005-052-2045-21952	306 112,23 €	HT	183 667,34 €	60,00%															49 904,53 €	16,30%	72 540,36 €	23,70%					RCO22 : 0,052	RCR29 : 1,7 RCR31: 53 RCR32: 0,05	Le commune de Boismorand, localisée dans le Loiret, souhaite remplacer le système de chauffage énergivore de plusieurs bâtiments lui appartenant. Une étude de faisabilité thermique et énergétique a été réalisée identifiant plusieurs pôles où installer des forages géothermiques. Le projet en question consiste en l'installation de deux PAC alimentée par une géothermie sur sondes verticales en remplacement du système de chauffage du pôle 2, c'est-à-dire de la cantine scolaire, l'école maternelle, l'école élémentaire, et le vestiaire du stade municipal accolé.